

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 14 novembre 1961.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1962, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Marcel PELLENC

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 30

IMPRIMERIE NATIONALE

Rapporteur spécial : M. Jacques DUCLOS

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auberger, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

**Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1436 et annexes, 1445 (annexe 33) et in-8° 331.
Sénat : 52 (1961-1962).**

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de l'Imprimerie Nationale pour l'année 1962 doit s'élever, en recettes et dépenses, à 85.192.000 NF, contre 83.228.000 NF pour 1961.

L'augmentation est donc de 1.964.000 NF, soit 2,3 %, alors que le budget de 1961 était en augmentation de 2,7 % par rapport à celui de 1960, ce dernier étant lui-même en augmentation de 7 % par rapport à celui de 1959.

Il faut donc noter, d'une part, un accroissement du budget, qui est le reflet du développement de l'activité de l'Imprimerie Nationale, d'autre part, une diminution de l'importance de cet accroissement.

SECTION 1

Les recettes.

Le tableau ci-après donne, pour les six dernières années, le montant des recettes ainsi que le tonnage de papier utilisé et le nombre de feuilles consommées.

Evolution, entre 1955 et 1960, des recettes constatées
et de la quantité de papier consommé par l'Imprimerie Nationale.

ANNEES	RECETTES constatées.	TONNAGE de papier utilisé.	NOMBRE de feuilles utilisées.
	En nouveaux francs.	En tonnes.	
1955	48.005.260	13.744	832.364.000
1956	53.326.380	13.520	782.590.000
1957	61.264.660	12.195	738.000.000
1958	76.893.250	15.892	876.000.000
1959	75.572.421	15.646	900.885.000
1960	77.826.000	16.047	919.762.000

La productivité.

En rapport direct avec ces données, il me paraît utile de souligner l'évolution de la productivité de l'Imprimerie Nationale, en comparant l'accroissement des recettes qui, pour l'année 1960, a atteint l'indice 163 par rapport à l'indice 100 en 1953, alors que l'indice des effectifs des personnels ouvriers n'était que de 107,1.

Evolution des effectifs et du montant des recettes.

ANNEES	EFFECTIFS			RECETTES		
	Personnel administratif et technique.	Personnels ouvriers.		Effectif total.	En valeur (millions de NF).	En indice.
		Nombre.	Indice.			
1953	235	1.573	100	1.808	47.770	100
1954	241	1.574	100	1.815	52.460	109
1955	249	1.584	100,6	1.833	54.070	113
1956	270	1.575	100,1	1.845	53.330	111
1957	269	1.584	100,6	1.853	61.260	128
1958	283	1.609	102,2	1.892	76.890	161
1959	285	1.658	105,4	1.943	75.570	158
1960	288	1.685	107,1	1.973	78.000	163

Cet accroissement de la productivité a marché de pair avec l'augmentation du nombre d'heures de travail accomplies, comme en témoigne le tableau ci-après.

Evolution du rendement du personnel ouvrier.

ANNEES	HEURES DE PRESENCE du personnel ouvrier.		TEMPS MOYEN DE TRAVAIL pour mille feuilles.	
	Nombre.	Indice.	En heures et centièmes d'heure.	Indice.
1953	2.938.872	100	4,27	100
1954	2.981.893	101,4	4,29	100,5
1955	2.967.172	101,4	3,96	92,7
1956	2.998.734	102	3,83	89,7
1957	3.022.835	102,8	4,09	95,8
1958	3.131.449	106,6	3,57	83,6
1959	3.254.471	110,7	3,89	91,1
1960	3.383.745	115,1	3,68	87

Pour compléter ces indications, je veux ajouter que le nombre d'heures supplémentaires, qui avait été de 422.367 en 1959, a été de 477.085 en 1960.

Il ressort du tableau ci-dessus que l'indice du temps de travail pour 1.000 feuilles imprimées (indice 87 pour 1960) marque, par rapport à 1953 (indice 100), une augmentation de la productivité de 13 %.

Encore faut-il ajouter que, dans les faits, l'accroissement de productivité a été supérieur à 13 %.

En effet, le calcul fondé sur le « mille » de feuilles imprimées postule une seule impression par feuille. Or, pour certains travaux, notamment les travaux en plusieurs couleurs, la feuille fait l'objet de plusieurs impressions.

D'autre part, le pourcentage de 13 % d'accroissement ne donne qu'une idée synthétique de l'amélioration du rendement. Analysée par catégorie de travaux, cette amélioration serait plus importante pour l'ensemble des travaux à fort tirage qui correspondent à la capacité maximum de l'Imprimerie Nationale. Par exemple : l'impression de l'Annuaire du téléphone.

Compte tenu du taux d'accroissement des recettes de l'Imprimerie Nationale, il est possible d'affirmer que l'augmentation des dépenses d'exploitation de l'établissement ne sont dues ni à l'élévation des salaires ni à celle du nombre des ouvriers.

En effet, les frais de personnel ont augmenté moins rapidement que l'ensemble des frais de fabrication et de cela on peut déduire que les tarifs de l'Imprimerie Nationale ne sont pas adaptés à l'augmentation des frais de fabrication.

Dans de telles conditions, les résultats bénéficiaires de la gestion de l'Imprimerie Nationale ont été acquis grâce au progrès de la productivité, ce que j'ai cru devoir signaler à votre attention.

La gestion de l'Imprimerie Nationale est saine. Le chiffre d'affaires de cette entreprise nationale est en augmentation constante, comme en témoigne l'évaluation des recettes de l'exercice 1962, pour la première section (Exploitation). Ces prévisions de recettes s'élèvent à 80.492.000 NF contre 78.728.000 NF pour l'exercice 1961, soit une augmentation de 1.764.000 NF.

En rapport avec le bilan satisfaisant de l'Imprimerie Nationale, il me paraît indispensable de présenter quelques observations relatives au développement de cette entreprise.

Quelques problèmes sociaux.

Tout d'abord du point de vue social, il faut souligner l'insuffisance notoire du restaurant, insuffisance reconnue aussi bien par la direction que par le personnel.

La nécessité d'une garderie d'enfants se fait également sentir et est reconnue par tous.

Or, il serait possible de procéder à l'agrandissement du restaurant et à l'installation d'une garderie d'enfants, en procédant à la surélévation d'un bâtiment de l'Imprimerie Nationale qui, en raison de la solidité de ses fondations, peut supporter deux étages supplémentaires.

Malheureusement, chaque fois que cette question est posée, l'Administration des finances fait état d'éventuels projets de décentralisation et d'un transfert éventuel de l'Imprimerie Nationale en province. Si l'on tient compte du fait que l'Imprimerie Nationale travaillant pour les administrations centrales de l'Etat, il y a intérêt à ce qu'elle soit à Paris, toute idée de transfert de cet établissement en province serait loin de correspondre à l'utilisation raisonnable des fonds publics et, de plus, une telle opération pourrait prêter le flanc à des manœuvres spéculatives.

C'est pourquoi la Commission des finances a autorisé son Rapporteur à poser la question du restaurant et de la garderie d'enfants. Et s'il ne peut être question d'aboutir à un résultat pour l'exercice 1962, au moins faut-il attirer l'attention du Ministère des Finances sur cette importante question.

Dans le rapport qu'il présenta l'année dernière en mon absence, notre collègue M. Georges Marrane formulait, à propos des services sociaux, des souhaits que la Commission des finances avait fait siens et qu'elle a tenu à renouveler cette année.

M. Georges Marrane indiquait que 190 membres répartis dans plusieurs sections : football, basket et volley-ball, constituaient le Club sportif de l'Imprimerie Nationale qui, malheureusement n'a pas de stade à sa disposition.

Le budget de 1962 ne comporte pas de crédits pour l'aménagement d'un terrain de sports à la disposition du Club sportif de l'Imprimerie Nationale, mais la Commission des finances, unanime, a tenu à formuler à nouveau l'espoir de voir enfin satisfaite cette légitime revendication des sportifs de l'Imprimerie Nationale.

Les salaires.

En ce qui concerne les salaires, je veux faire une remarque d'ensemble.

Comme vous le savez, les ouvriers de l'Imprimerie Nationale sont rangés dans la catégorie des ouvriers « à salaire régional », c'est-à-dire dont la rémunération est fixée en fonction de celle appliquée dans l'industrie.

En ce qui les concerne, les salaires de référence sont ceux pratiqués dans la profession, tels qu'ils résultent des conventions collectives des imprimeries de labour pour la grande majorité du personnel ouvrier, ou des imprimeries de presse pour les ouvriers de l'atelier de composition mécanique (linotypistes).

Toutefois, comme les ouvriers à salaire régional ont la qualité d'agents de l'Etat — bien que non soumis au statut général des fonctionnaires — l'article 19 de la loi de finances du 14 septembre 1948 a prévu que les salaires, primes et indemnités de toute nature susceptibles de leur être alloués seraient fixés par arrêtés des Ministres intéressés, revêtus de la signature du Ministre des Finances et des Affaires économiques.

C'est dans ces conditions que, dans des budgets antérieurs, des majorations de salaires se sont traduites par des augmentations de dépenses budgétaires.

A ce sujet, je dois indiquer que dans les évaluations budgétaires pour 1962, il n'est pas tenu compte d'un fait important qu'il n'est pas possible de négliger, à savoir la demande de revalorisation des salaires de 3 % formulée par le personnel, avec effet à partir du 1^{er} octobre 1961.

Il s'agit de l'application au personnel de l'Imprimerie Nationale des avantages obtenus par les travailleurs du livre à la suite de la signature, le 12 septembre dernier, d'un accord entre la Fédération des Syndicats patronaux de l'Imprimerie et des Industries graphiques et la Fédération des Travailleurs du Livre.

C'est cet accord qui prévoit la revalorisation des salaires de 3 % à partir du 1^{er} octobre 1961.

Il est bien évident que des mesures doivent être prises pour assurer le bénéfice de cette revalorisation de salaires aux travailleurs de l'Imprimerie Nationale.

La question des primes.

Au surplus, le 9 mai 1961, un avenant à la Convention collective signée par les organisations patronale et ouvrière du Livre et ayant trait aux primes payées au personnel, doit retenir aussi l'attention de l'Administration.

L'avenant du 9 mai 1961 prévoit l'institution d'une prime de 2 % du salaire net déclaré pour les travailleurs du Livre.

A l'Imprimerie Nationale, les travailleurs ayant trois ans de présence bénéficient d'une prime qui est plus avantageuse. Il ne s'agit donc pas de modifier quoi que ce soit de ce point de vue pour les travailleurs ayant les trois années de présence.

Mais il est naturel que les travailleurs n'ayant pas ce temps de présence minimum demandent à bénéficier de cette prime, qui constituerait pour eux un avantage.

La dépense ne serait pas très importante puisque l'on compte 158 travailleurs qui seraient bénéficiaires de cette disposition.

Les investissements.

Ces remarques de caractère social et revendicatif étant faites, je veux indiquer que du point de vue de l'avenir de l'Imprimerie Nationale, il faudrait faire preuve à mon sens de plus d'audace en ce qui concerne les investissements.

De l'avis de tous les techniciens il faudrait, en matière d'autorisations de programme, prévoir l'inscription de crédits pour l'achat d'une rotative offset, ce qui correspond aux exigences de l'accroissement de la production.

Tenant compte du fait que les délais de livraison d'une rotative offset sont de trois ans environ et compte tenu de l'augmentation annuelle de 8 % des travaux relatifs à l'impression des annuaires du téléphone, une telle acquisition est indispensable si on veut maintenir la capacité de production de l'Imprimerie Nationale.

Espérons que l'Administration des finances tiendra compte de cette observation qui est d'autant plus indispensable que si demain l'Imprimerie Nationale s'avérait incapable de faire face aux tâches lui incombant, des intérêts privés pourraient intervenir pour tirer profit d'une telle situation.

J'ai tenu à dire ces choses parce que la gestion de l'Imprimerie Nationale fait l'objet d'appréciations défavorables dans certains milieux où des comparaisons en faveur de l'industrie privée sont faites avec des arguments qui ne résistent pas à un examen sérieux et dont on peut se demander s'ils ne sont pas inspirés par le souci, chez d'aucuns, de préparer la reprivatisation de l'Imprimerie Nationale.

Aspects particuliers d'une certaine documentation technique.

Je veux encore ajouter qu'il y a dans l'exercice de la tutelle du Ministère des Finances sur l'Imprimerie Nationale un procédé d'intervention qui me paraît mériter quelques explications.

Sur ce point, je veux me reporter à l'article 636 (nouveau) — *Etudes, recherches et documentation technique* — figurant à la page 25 de l'annexe II du projet de loi de finances pour 1962 (Imprimerie Nationale).

Aucun crédit n'est inscrit à cet article qui figure pour mémoire. Cet article figurait déjà dans les mêmes conditions dans le projet de loi de finances pour 1961 avec l'indication suivante :

Inscription d'un article nouveau qui sera alimenté par transfert de crédits provenant du chapitre 34-93 « Fonds destinés à l'amélioration de la productivité des services administratifs » du budget des Charges communes. Seront imputés sur cet article les frais d'études, de recherches et de documentation technique demandées au secteur privé (article 636 nouveau).

Ce chapitre 34-93 du budget des Charges communes, qui comportait 2 millions de nouveaux francs de crédits pour l'exercice 1961, en compte 2.500.000 pour l'exercice 1962.

C'est sur ce chapitre que sont payés trois ingénieurs-conseils chargés d'étudier le fonctionnement de l'Imprimerie Nationale, qui dépendent d'une société privée, dénommée « Centre européen d'actions de productivité (C. E. A. P.) », dont le siège est situé 11, avenue Franklin-D.-Roosevelt.

D'après les renseignements que j'ai recueillis sur cette organisation, il s'agit d'une société privée, constituée il y a quatre ou cinq ans, et qui compte dans son personnel un certain nombre d'anciens fonctionnaires.

Le « Centre européen d'actions de productivité » essaye d'étendre ses activités hors de France dans le cadre du Marché commun et au-delà.

C'est ainsi qu'un des organisateurs-conseils détachés à l'Imprimerie Nationale a été amené à exercer son activité en Espagne.

C'est au début de 1961 qu'il a été fait appel par la Direction de l'Imprimerie Nationale, agissant en accord avec l'autorité de tutelle, aux services d'organismes-conseils spécialisés dans l'imprimerie.

Les organisateurs sont chargés, à temps partiel, d'étudier, en collaboration avec les cadres de l'établissement, les problèmes de gestion qui leur sont soumis par la Direction. Placés sous l'autorité du Directeur de l'Imprimerie Nationale, ils jouent, à son égard, le rôle de conseillers techniques.

La Direction de l'Imprimerie Nationale, dans son désir de soutenir la compétition avec les établissements privés, a été amenée à envisager, dans la gestion et l'organisation de l'établissement, des réformes propres à assurer la rentabilité de ses travaux.

C'est cet aspect nouveau de la gestion industrielle que tend à mettre en relief l'œuvre de réorganisation actuellement entreprise et pour laquelle a été sollicitée la compétence de spécialistes de la gestion industrielle des imprimeries.

D'après la Direction de l'Imprimerie Nationale, une double tâche a été fixée aux organisateurs-conseils, à savoir : 1° l'étude de réformes partielles ; 2° l'étude de réformes de structures.

En matière de réformes partielles, il s'est agi, pour l'année 1961, d'étudier la gestion des « matières » (stocks de papier), la précision du système de comptabilité industrielle et la gestion comptable des stocks d'ouvrages vendus au public par le Service de vente de l'Imprimerie nationale.

Des études sur le premier et le dernier de ces problèmes ont été menées à terme.

Elles visent, en ce qui concerne la gestion des stocks de papier, à une rationalisation des méthodes de gestion propres à provoquer une diminution, en volume, du stock de papier entreposé en permanence dans les locaux de l'Imprimerie.

Quant à la gestion des ouvrages du fonds de l'Imprimerie elle constitue une simplification des circuits administratifs actuels.

Ces deux réformes, approuvées par la Direction, doivent prendre effet avant la fin de l'année 1961.

En ce qui concerne l'étude de réforme des structures, il s'agit essentiellement, d'après la Direction de l'Imprimerie Nationale, d'adapter la structure des services aux nécessités actuelles de l'activité industrielle de l'établissement :

- améliorer les liaisons de l'établissement avec les administrations clientes ;
- accélérer l'instruction des commandes ;
- planifier les charges des ateliers.

Une étude d'ensemble a été soumise à la Direction qui recueille actuellement, sur les conclusions formulées, les observations des chefs de services intéressés et précise qu'une telle réforme qui atteindra les structures traditionnelles des services et modifiera sensiblement les méthodes de programmation des travaux, nécessitera une série d'études partielles dont les effets ne seront sensibles qu'à longue échéance.

« Néanmoins, ajoute la Direction de l'Imprimerie Nationale, tout en estimant nécessaires ces améliorations et en mettant l'accent sur le besoin de faire intervenir, dans la gestion de l'établissement, des normes plus précises de rentabilité industrielle, les rapports des organisateurs-conseils ne visent aucunement à des modifications du statut des personnels. Il ne saurait être question de remettre en cause, à la faveur d'une modernisation des structures, les droits acquis par les personnels technique et administratif de l'Imprimerie Nationale. »

Il était d'autant plus nécessaire de faire figurer ces précisions dans le présent rapport que les organisateurs-conseils détachés à l'Imprimerie Nationale apparaissent, aux yeux du personnel, comme représentatifs d'une sorte de course à la « productivité », de chasse aux « temps morts » et de généralisation du « chronométrage ».

Cela explique pourquoi les travailleurs de l'Imprimerie Nationale prennent quelque ombrage de l'activité de ces organisateurs ou ingénieurs-conseils.

De cela témoigne notamment une résolution adoptée par le Bureau de la Commission ouvrière, laquelle recommande « de ne pas négliger ou sous-estimer l'activité des ingénieurs-conseils, sachant que ces derniers ont pour objectif la chasse aux « temps morts », que cette chasse nous conduira, à brève échéance, vers la robotisation intégrale des producteurs ».

Le point de vue du personnel ouvrier ne saurait être négligé, c'est la raison pour laquelle il était nécessaire de le faire figurer dans le présent rapport.

Ces observations générales faites, venons-en aux dépenses.

SECTION II

Les dépenses.

Les prévisions de dépenses pour 1962 sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui donne également la comparaison avec les crédits votés pour 1961.

**Comparaison des crédits ouverts par la loi de finances de 1961
et des propositions formulées dans le projet de loi de finances pour 1962.**

DESIGNATION	1961	1962			DIFFERENCE avec 1961.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
		(En nouveaux francs.)			
CRÉDITS DE PAIEMENT					
<i>Première section.</i>					
Personnel	25.438.660	26.190.348	+ 968.218	27.158.566	+ 1.719.906
Matériel	46.202.645	46.215.445	— 556.210	45.659.235	— 543.410
Charges sociales	4.914.044	5.205.525	+ 502.500	5.708.025	+ 793.981
Dépenses diverses	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
Dépenses d'ordre	6.672.651	6.672.651	— 6.477	6.666.174	— 6.477
Totaux	83.228.000	84.283.969	+ 908.031	85.192.000	+ 1.964.000
A déduire : virements à la deuxième section	4.500.000	4.500.000	+ 800.000	3.700.000	+ 800.000
Net première section	78.728.000	79.783.969	+ 1.708.031	81.492.000	+ 2.764.000
<i>Deuxième section.</i>					
Investissements	4.500.000	4.500.000	— 800.000	3.700.000	— 800.000
A déduire : virements à la première section	Mémoire.	Mémoire.		Mémoire.	
Totaux	4.500.000	4.500.000	— 800.000	3.700.000	— 800.000
Totaux des crédits de paiement.	83.228.000	84.283.969	+ 908.031	85.192.000	+ 1.964.000
Autorisations de programme	4.700.000		4.700.000	4.700.000	

Il ressort de ce tableau que les dépenses de personnel subissent une légère augmentation, cependant que les dépenses de matériel et aussi les investissements marquent une légère régression, ce qui justifie les observations d'ensemble que j'ai présentées sur cet aspect de la gestion de l'Imprimerie Nationale.

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel, non comprises les charges sociales, passent de 25.438.660 NF en 1961 à 27.158.566 NF pour 1962, soit une progression de 1.719.906 NF.

Pour une part importante, soit 751.688 NF, cette progression résulte de « mesures acquises », c'est-à-dire de l'extension des mesures intervenues en cours d'exercice.

Quant aux mesures nouvelles, elles correspondent à la création de 10 emplois et à la revision indiciaire du grade de prote principal (99.586 NF), à l'incidence de ces dernières mesures sur les indemnités résidentielles (21.837 NF), les primes et indemnités diverses (46.795 NF) et à un ajustement aux besoins réels de la dotation pour heures supplémentaires (800.000 NF).

Les effectifs.

Au 31 décembre 1960, les effectifs de l'Imprimerie Nationale étaient de :

- 152 fonctionnaires administratifs,
- 170 fonctionnaires techniques,
- 1.679 ouvriers,

soit un effectif total de 2.001 personnes.

Le projet de budget de 1962 prévoit la création de 10 postes nouveaux :

- 1 prote.
- 3 sous-protés.
- 1 correcteur.
- 2 correcteurs-adjoints.
- 3 adjoints techniques.

Mais cela n'entraînera pas un accroissement correspondant des effectifs car il faut considérer qu'en cours d'année des travailleurs partiront à la retraite.

En ce qui concerne les traitements, il est bien évident qu'au chapitre 6120 relatif aux traitements, les 2.996.258 NF de crédits prévus pour 1962 devront être ajustés aux besoins nouveaux résultant de l'augmentation des salaires de 3 % intervenue dans la corporation du Livre à partir du 1^{er} octobre dernier.

Les crédits destinés à couvrir les charges obligatoires sont en augmentation de 502.500 NF par rapport aux services votés pour 1961 mais il s'agit là de l'ajustement de la contribution servie par l'Imprimerie Nationale au Fonds spécial de retraite des ouvriers de l'Etat.

Les dépenses de matériel.

Le montant global des dépenses de matériel est évalué, pour 1962, à 45.659.235 NF contre 46.202.645 NF de crédits votés pour 1961, soit une différence en moins de 543.410 NF.

Il faut noter que les travaux exécutés à l'extérieur sont en diminution de 1.242.200 NF par rapport à 1961 et à cela s'ajoute la suppression de 60.500 NF de petits outillages qui sont transférés à l'article 602 (achat de matériel consommable).

Cela représente une diminution des dépenses de 1.302.700 NF au chapitre 63.

Quant aux dépenses d'amortissements figurant au chapitre 681, elles sont en augmentation de 620.000 NF par rapport à 1961.

Les crédits d'amortissements des frais d'établissement qui figuraient pour mémoire dans le budget 1961, se montent pour 1962 à 110.000 NF. Les dépenses d'amortissements des immobilisations (construction, matériel et outillage, matériel de transports et autres immobilisations corporelles) sont en augmentation de 510.000 NF, soit au total 620.000 NF.

Les dépenses relatives aux loyers et charges locatives à l'entretien et aux réparations restent sans changement par rapport à 1961.

Il en est de même en ce qui concerne les achats de matières premières, de matières consommables et d'emballage.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après retrace l'évolution des dépenses d'investissement de l'Imprimerie Nationale au cours des dernières années.

Dépenses d'investissement de l'Imprimerie Nationale de 1956 à 1962.

ANNEES	FINANCEMENT des dépenses d'investissement.		DEPENSES d'investissement.
	Annuités d'amortissement.	Excédent de recettes affecté. <small>(En nouveaux francs.)</small>	
1956	741.800	1.258.200	2.000.000
1957	774.300	2.525.700	3.300.000
1958	983.200	3.216.800	4.200.000
1959	1.612.260	4.587.740	6.200.000
1960	1.826.020	2.423.980	4.250.000
1961	2.200.000	2.300.000	4.500.000
1962	2.820.000	880.000	3.700.000

Comme cela ressort du tableau ci-dessus, il y a une réduction des dépenses d'investissement alors qu'il conviendrait de prévoir, pour l'Imprimerie Nationale, une dotation de matériel correspondant aux perspectives de développement de sa production.

Les 3.700.000 NF de crédits demandés pour 1962 correspondent aux dépenses ci-après :

Services votés :

Matériel, outillage et autres immobilisations.. 1.450.000 NF

Mesures nouvelles :

Grosses réparations..... 600.000

Matériel, outillage et autres immobilisations.. 1.650.000

3.700.000 NF

Quant aux opérations nouvelles auxquelles sont affectés 4.700.000 NF d'autorisations de programme, elles se décomposent de la manière suivante :

Opérations nouvelles.

OBJET	AUTORISATIONS de programme.	ECHEANCIER INDICATIF des paiements.		
		1962	1963	1964-1965
(En nouveaux francs.)				
Composition :				
a) Mécanique : 2 machines lignes bloc.	200.000	100.000	100.000	»
b) Manuelle : poursuite de la réorganisation des ateliers.....	300.000	100.000	200.000	»
Presses :				
a) Presses en blanc (remplacement)...	300.000	150.000	150.000	»
b) Matériel Chambon.....	350.000	100.000	250.000	»
d) Reports-offset : Matériel photographique	200.000	50.000	150.000	»
e) Collage en marche des bobines des rotatives	600.000	300.000	300.000	»
f) Paquetage automatique.....	700.000	300.000	400.000	»
Travaux accessoires :				
Mécanisation des ateliers de façonnage.	1.000.000	500.000	500.000	»
Transport :				
Renouvellement du parc automobile..	50.000	50.000	»	»
Travaux :				
Aménagement de divers ateliers.....	1.000.000	600.000	400.000	»
Totaux	4.700.000	2.250.000	2.450.000	»

*
* *

En conclusion, la Commission propose au Sénat de voter ce budget annexe de l'Imprimerie Nationale, déjà adopté sans modification par l'Assemblée Nationale.

Cela revient à dire que la Commission demande au Sénat de voter :

1° Le crédit de 84.283.969 NF ouvert, pour 1962, au titre de l'Imprimerie Nationale, par l'article 27 de la loi de finances ;

2° Le crédit de 4.700.000 NF ouvert, pour l'année 1962, au titre des autorisations de programme, par le paragraphe I de l'article 28 de la loi de finances ;

3° Le crédit de 908.031 NF ouvert, pour l'année 1962, au titre des mesures nouvelles, par le paragraphe II de l'article 28 de la loi de finances.